NOUVELLE-CALEDONIE
Province Sud

COMMUNE DE PAITA

Plan d'Urbanisme Directeur

PIECE 3 : ZONAGE
Feuille 2

SECTEUR MONT MOU

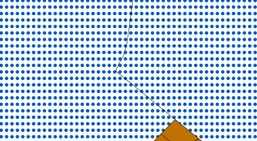

Enquête administrative :	du 06 / 10 / 23 au 08 / 01 /24
Rendu public par délibération de l'assemblée de la province Sud : n°2024/97	du 29 / 10 / 24
Enquête publique :	du 15 / 11 / 24 au 03 / 01 / 2025
Approuvé par délibération de l'assemblée de la province Sud : n°62-2025/APS	du 23 /10 / 2025

Légende du Plan d'Urbanisme Directeur

- AU - Zone à urbaniser
- AUA2
- AUB1
- AUB2
- AUB3
- AUR2
- AUR3
- AUT
- AUAE1
- UA1 - Zone urbaine centrale
- UA2 - Zone urbaine centrale
- UB1 - Zone d'habitat résidentielle
- UB2 - Zone d'habitat résidentielle
- UB3 - Zone résidentielle pavillonaire
- UR1 - Zone résidentielle rurale
- UR2 - Zone résidentielle rurale
- UR3 - Zone résidentielle rurale
- AC - Zone agricole constructible
- UAE1 - Zone urbaine d'activités économiques
- UAE2 - Zone urbaine d'activités économiques secondaires
- UE - Zone d'équipements
- UL - Zone urbaine de loisirs
- UT - Zone touristique
- NLT - Zone naturelle de loisirs et de tourisme
- NM - Zone naturelle d'exploitation minière
- NP - Zone naturelle protégée
- UM - Zone d'activité militaire
- UP - Zone aéroportuaire
- TC - Zone coutumière

N W E S

ECHELLE : 1:10 000
soit 1 cm = 100 mètres

Projection et système de coordonnées:
RGNC91-93 - Lambert Nouvelle-Calédonie

Sources : DITTT - Gouvernement de Nouvelle-Calédonie / ADRAF / province Sud / province Sud / Ville de Païta